

Séance extraordinaire du 11 juin 2012

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce onzième jour de juin deux mille douze (11 juin 2012) à 19 h 00, au 1230 rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de l'assemblée.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Refinancement des règlements 319-2000, 388-2010, 397-2010 et 395-2010
- Période de questions
- 3 Clôture de la séance

2012-06-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Refinancement des règlements 319-2000, 388-2010, 397-2010 et 395-2010

2012-06-232

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 19 juin 2012, au montant de 907 500 \$, par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 319-2000, 388-2010, 397-2010 et 395-2010, au prix de 100, échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

35 000 \$	2,8 %	19 juin 2013
35 800 \$	2,8 %	19 juin 2014

Séance extraordinaire du 11 juin 2012

37 200 \$	2,8 %	19 juin 2015
38 300 \$	2,8 %	19 juin 2016
761 200 \$	2,8 %	19 juin 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 907 500 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
319-2000 (Phase I - des Seigneurs - refinancement)	34 978 \$
388-2010 (Phase III - François-Chrétien – 1 ^{ère} émission)	290 100 \$
397-2010 (Phase IV – des Seigneurs – 1 ^{ère} émission)	226 922 \$
395-2010 (Place du Moulin – 1 ^{ère} émission)	355 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2012-06-233

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant 907 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 319-2000, 388-2010, 397-2010 et 395-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 juin 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	35 000 \$
2014.	35 800 \$
2015.	37 200 \$
2016.	38 300 \$
2017.	39 500 \$ (à payer en 2017)
2017.	721 700 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 319-2000, 388-2010, 397-2010 et 395-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance extraordinaire du 11 juin 2012

Période de questions

Début : 19 h 16
Fin : 19 h 16

3 Clôture de la séance

2012-06-234

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière